



# EDITO

## Le mot du Président



**Madame la Présidente,**

**Monsieur le Président,**

La singulière année 2020 restera, quoi qu'il adviene, gravée pour longtemps dans la mémoire collective.

Peu d'entre nous, il y a un an pouvait imaginer un tel scénario.

Nous savons les difficultés que vous rencontrez au quotidien au travers de cette pandémie et croyez bien que nous les partageons.

Afin de poursuivre dans sa volonté d'aider les clubs et lors de son comité directeur du 12 janvier 2021, le District de l'Essonne a validé les décisions suivantes :

- D'annuler tous les prélèvements prévus jusqu'en mai 2021 pour les frais d'arbitrage. Si la situation nous permet de reprendre le championnat, nous établirons alors un nouvel échéancier en fonction du format adopté.
- De reporter le relevé club du 31 octobre 2020 et du 31 janvier 2021 au 31 mars 2021,
- Pour les clubs ayant opté en septembre pour le prélèvement mensuel de relevé de club, Le district propose et donne le choix aux clubs, cela afin d'optimiser leur trésorerie, les solutions suivantes :
  1. D'arrêter tous les prélèvements et de recevoir ainsi un relevé de compte club en fin de saison sportive (date à déterminer en fonction de l'évolution de la crise).
  2. D'arrêter les prélèvements et le District vous contactera dès la reprise des compétitions pour les remettre en place.
  3. De continuer les prélèvements.

Le Comité Directeur et moi-même tenions aussi, à vous faire part des dernières informations concernant la reprise des compétitions.

La FFF vient de diffuser les différentes hypothèses de reprise des compétitions qui ont été validées lors de la réunion du COMEX du 17/12/2020.



## District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 [secrétariat@essonne.fff.fr](mailto:secrétariat@essonne.fff.fr)

Association déclarée sous le n°02 097 du 23.10.00 \* SIRET 321 304 240 00024 - NAF 9312Z



# EDITO

## Le mot du Président

Vous trouverez ci-dessous l'extrait du PV concernant les compétitions « Ligues et Districts ».

**Bien entendu, nous vous rappelons que l'évolution du contexte sanitaire orientera le choix vers l'un ou l'autre des scénarii.**

Dès lors, nous vous communiquerons les hypothèses retenues dès que la date de reprise de notre activité sera connue.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

**Claude DEVILLE-CAVELLIN**

**Président du District de l'Essonne de Football**

**Extrait COMEX du 17/12/2020:**

« ... **Reprise des compétitions des Ligues et des Districts** »

Depuis l'annonce par le Président de la République, le 28 octobre 2020, d'une nouvelle mesure de confinement de la population française afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, les compétitions des Ligues et des Districts sont suspendues, comme cela avait déjà dû être le cas en mars dernier en raison du premier confinement.

Le Comité Exécutif tient toutefois à préciser que le contexte actuel est différent de celui de la saison 2019/2020. En effet, en avril dernier, il n'était pas envisageable de reprendre les championnats et il avait alors fallu déterminer si au regard du nombre de matchs joués, il était possible ou non d'arrêter les classements et de prononcer les montées/descentes. Aujourd'hui, il est prévu, quand la situation sanitaire le permettra, de reprendre la compétition mais sans savoir à l'avance jusqu'à quel état d'avancement les championnats pourront être menés, ce qui nécessite d'anticiper dès à présent la manière dont sera traitée la question des montées/descentes à l'issue de la saison 2020/2021.

Dans cette optique, un groupe de travail, mis en place par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 6 novembre 2020 et composé de représentants des Ligues et des Districts, a réfléchi ces dernières



**District de l'Essonne de Football**

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 [secrétariat@essonne.fff.fr](mailto:secrétariat@essonne.fff.fr)

Association déclarée sous le n°02 097 du 23.10.00 \* SIRET 321 304 240 00024 - NAF 9312Z



# EDITO

## Le mot du Président

semaines aux différents scénarii de reprise des compétitions des Ligues et des Districts. De nombreuses réunions par visioconférence ont été organisées pour échanger sur le sujet et arriver à un consensus.

A l'occasion de son ultime réunion du 1er décembre 2020, ce groupe de travail a arrêté un certain nombre de grands principes et retenu deux solutions pour la reprise des compétitions des Ligues et des Districts.

Ces principes et solutions ont été examinés par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 4 décembre 2020 puis présentés à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur le 11 décembre 2020, étant précisé qu'il va de soi que ces principes et solutions traduisent la réalité du moment et que leur mise en œuvre reste tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

En conséquence, le Comité Exécutif prend note des propositions du groupe de travail et précise qu'il reviendra donc à chaque Ligue et à chaque District (en concertation avec sa Ligue) de faire un état des lieux de la situation actuelle dans ses différents championnats au regard du nombre de matchs restant à jouer et de prononcer alors une décision visant à déterminer, pour chacun de ses championnats, la solution qui s'appliquera, et ce dans le respect des principes exposés ci-après.

Les principes que les Ligues et les Districts s'accordent à adopter, pour l'ensemble de leurs compétitions, sont à ce jour les suivants :

- 1/ Chaque instance doit tout mettre en œuvre pour tenter d'arriver à terminer au moins la phase aller dans l'ensemble de ses championnats ;**
- 2/ Annulation de l'ensemble des coupes régionales et départementales, afin de récupérer des dates pour les matchs de championnat ;**
- 3/ Le jour de la reprise des championnats, reprendre à partir de la journée qui devait être jouée au moment de l'arrêt, et non à la journée correspondant à la date de la reprise ;**
- 4/ En cas de terrain impraticable, afin d'éviter le report du match, le club recevant devra par tout moyen trouver un terrain de repli et à défaut la rencontre sera inversée ;**
- 5/ Aucune rencontre de championnat de la saison 2020/2021 ne pourra être disputée après le 30 juin 2021, dernier jour de la saison en cours ;**
- 6/ Application stricte du nombre d'accessions et de relégations prévu en début de saison.**



**District de l'Essonne de Football**

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 [secrétariat@essonne.fff.fr](mailto:secrétariat@essonne.fff.fr)

Association déclarée sous le n°02 097 du 23.10.00 \* SIRET 321 304 240 00024 - NAF 9312Z



# EDITO

## Le mot du Président

Les solutions retenues par les Ligues et les Districts, pour la reprise de leurs championnats, sont les suivantes :

- **Solution A : mener le championnat à son terme ou le plus loin possible**

Cette solution n'implique pas de modifier la formule sportive de la compétition, puisque la phase retour est maintenue.

Deux hypothèses pourront alors se présenter lorsque cette solution aura été mise en œuvre :

1/ Le championnat est arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base d'un classement complet, comme lors d'une saison normale ;

2/ Le championnat n'est pas arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 :

Les montées/descentes se font sur la base du classement au jour de l'arrêt définitif du championnat, avec application de la règle du quotient si toutes les équipes du groupe n'ont pas joué le même nombre de matchs, c'est-à-dire que la position au classement de chaque équipe sera dans ce cas déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum).

- **Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat**

Cette solution impliquera de modifier la formule sportive de la compétition puisque la phase retour sera annulée.

Cette nouvelle formule sportive, visant à réduire le nombre de matchs à disputer, est organisée dans les conditions suivantes :

– La phase aller doit avoir été intégralement disputée dans chaque groupe (toutes les équipes du groupe se sont donc rencontrées une fois) ;

– Dès que l'intégralité de la phase aller a été disputée, il est procédé à une seconde phase, incluant toutes les équipes du groupe (y compris les équipes non éligibles à l'accession), étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase aller sont conservés pour la seconde phase :

A/ **Mini-championnat « poule d'accession »** : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-cham-



### District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 [secretariat@essonne.fff.fr](mailto:secretariat@essonne.fff.fr)

Association déclarée sous le n°02 097 du 23.10.00 \* SIRET 321 304 240 00024 - NAF 9312Z



# EDITO

## Le mot du Président

pionnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure,

**B/ Mini championnat « poule de maintien »** : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

Si jamais la seconde phase ne peut pas aller à son terme : les montées/descentes se font sur la base du classement existant au jour de l'arrêt du mini-championnat (ce qui inclut donc les matchs de la phase aller et les matchs ayant été joués dans le cadre du mini-championnat), avec application de la règle du quotient exposée ci-avant si toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs ;

Dans les groupes impairs, la poule de maintien comprendra une équipe de plus que la poule d'accession,

Une équipe forfait général à l'issue des matchs aller sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Le Comité Exécutif tient à préciser que dans un championnat à plusieurs groupes, il est préconisé d'appliquer une solution identique pour tous les groupes du championnat, dans un souci d'équité sportive entre les différents clubs dudit championnat.



**District de l'Essonne de Football**

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 [secretariat@essonne.fff.fr](mailto:secretariat@essonne.fff.fr)

Association déclarée sous le n°02 097 du 23.10.00 \* SIRET 321 304 240 00024 - NAF 9312Z